

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Les consultations de la Commission d'enquête
sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Deuxième partie de l'audience

Enjeux d'acceptabilité sociale

Mémoire déposé à la Commission par

Lucie Sauvé, Ph.D., Titulaire
Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888 Succ. Centre-Ville
Montréal, Québec, Canada H3C 3P8
(514) 987-6992
sauve.lucie@uqam.ca
<http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM>

Cosignataires :

Professeur(e)s : Isabel Orellana, Thomas Berryman,
Patrick Charland, Frédéric Fournier
Chercheure associée : Marie Saint-Arnaud
Agent(e)s de recherche : Eva Auzou, Nicolas Bastien, Laurence Brière,
Marie-Ève Marleau, Nayla Naoufal, Francine Panneton,
Thierry Pardo, Franchezca Serrano, Sophie Tessier, Frida Villarreal

11 novembre 2010

Ce mémoire se penche sur la notion d' « **acceptabilité sociale** », qui est au cœur du débat sur le développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec. Découvrant l'ampleur d'un tel développement (étendue du territoire concerné et nombre des puits potentiels), constatant son caractère invasif et porteur de risques, et observant que ni les critères ni les conditions d'une acceptabilité sociale ne sont en place, nous insistons sur la nécessité d'**instaurer dès maintenant un moratoire** sur toute activité reliée à cette industrie. Cette étape de moratoire devra permettre

- 1) d'entreprendre une **évaluation environnementale stratégique** sur le projet d'exploration et d'exploitation du gaz non conventionnel dans son ensemble,
- 2) de mener **une étude comparative des coûts, des risques et des avantages de cette filière gazière au regard d'autres filières énergétiques** (en particulier, au regard de la mise en place d'un système intégré d'énergies renouvelables, d'économie et d'efficacité énergétique),
- 3) de **poursuivre le débat social au Québec sur la pertinence et la désirabilité** de l'industrie du gaz de schiste,
- 4) de **réaliser un référendum** sur la poursuite du projet gazier, dans les meilleures conditions de choix libre et éclairé.

Une telle démarche globale devrait inclure la **poursuite des travaux du BAPE**, avec cette fois, un mandat qui respecte l'intégrité de la mission de cette institution et qui permette de **porter un regard véritablement indépendant, systémique et global** sur la question, dans une période de temps suffisante pour en aborder convenablement les divers aspects et interagir adéquatement avec les divers protagonistes et spécialistes (dont plusieurs n'ont pas encore été conviés à la consultation).

Le climat d'urgence créé par le gouvernement du Québec – sans fondements valables – et la précipitation des décisions et des activités – incluant le calendrier des travaux du BAPE – ont soulevé une colère intense et très manifeste au sein de la population. Le manque de temps et de ressources nous conduit à présenter un mémoire incomplet, produit dans un contexte de surcharge de nos vies professionnelles et au détriment de celles-ci. **Le fardeau de la preuve est trop lourd pour les citoyens qui ne peuvent compter dans ce dossier sur les instances normalement chargées du respect de la qualité de vie des citoyens et de la protection de l'environnement. Ni le MDDEP, ni la CPTAQ, ni le MAMROT, ni aucune autre instance n'ont le pouvoir (ni le souhait pour le moins explicite) de remettre en question les fondements du projet de développement du gaz de schiste.** La balle est dans le camp de la société civile, sans ressources adéquates, à bout de souffle, et à contre-courant d'une puissante machine politico-économique. Dans un tel contexte, nous avons donc tenté d'inclure trop rapidement quelques idées clés, mais ayant une conscience vive de la nécessité de poursuivre et d'étayer davantage ce travail argumentaire.

1. L'acceptabilité sociale : Quels critères? Quels processus?

La mise au jour du projet de développement du gaz de schiste au Québec, avec des engagements formalisés à la hâte, à huis clos et au rabais entre le gouvernement et l'industrie d'abord, et puis des ententes silencieuses et confidentielles entre les compagnies gazières et les propriétaires terriens et les riverains des sites de forage, a engendré une situation de crise sociale intense. Les problèmes soulevés sont d'ordre fondamental :

- 1) sans débat public ni planification, le gouvernement a promu l'entrée en scène du Québec dans la production (et la consommation accrue) des hydrocarbures, réorientant ainsi sa stratégie énergétique et compromettant son plan de réduction des gaz à effet de serre;
- 2) en même temps, il a opéré unilatéralement un virage majeur en ce qui concerne notre mode de gouvernance énergétique : tout au privé;
- 3) il consacre enfin le rétrécissement de notre démocratie en faveur de la dictature de l'entreprise, en maintenant la suprématie de la *Loi sur les mines* qui entrave les pouvoirs de décision de toutes les instances gouvernementale (incluant l'échelle municipale).

Ce n'est pas peu! Il y a certes de quoi s'inquiéter, plus encore de dénoncer fermement et de résister collectivement. C'est finalement tout un projet de pays qui est ainsi mis en étau. **Tout justifie que le gouvernement du Québec réponde favorablement à la demande de moratoire formulée par un nombre sans cesse grandissant d'élus, d'organisations et de citoyens.**

Pourtant, le diagnostic de la situation de crise que posent les promoteurs du projet, soit l'industrie gazière et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), ne concerne pas les lacunes du projet lui-même d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, dont on prône sans réserve le bien-fondé même en l'absence de preuves. Le problème résiderait plutôt en un déficit d'informations : il y aurait un manque d'« éducation » du public, qui ne « croit » pas au credo du gaz de schiste, pourtant martelé par le MRNF et l'Association des pétrolières et gazières du Québec (APGQ), à grand renfort de stratégies de communication. On déplore que le public « n'écoute pas » ses élus et les représentants de l'entreprise, porteuse du développement économique tant souhaité : le public, inculte et victime de ses préjugés et de ses peurs, persiste à résister. Et cela pose un problème d'« acceptabilité sociale ».

Voilà le mot clé de la campagne de madame Normandeau, ministre du MRNF : **acceptabilité sociale**. Il s'agit là d'un terme récupéré au vocabulaire du « développement durable », comme d'ailleurs ceux de « partenariat » et de « communauté ». Reconnaisant les erreurs stratégiques de leurs premières intrusions, et répondant aux « remontrances » complaisantes du gouvernement, les industries veulent devenir « partenaires de communautés ». Elles se sont donné un code de conduite (ou de pratiques exemplaires) : s'annoncer, communiquer, réduire les nuisances, offrir des cadeaux (une patinoire, par exemple). Tout est question de communication et de marketing pour l'instauration d'un « pacte social » entre l'entreprise gazière, le MRNF et la société québécoise. En aucun cas ne remettra-t-on en question le sens du projet d'exploitation du gaz de schiste, malgré les détériorations et les risques qu'il entraîne et la conception étroite et à courte vue du « développement » économique qu'il impose.

Or, si l'acceptabilité sociale devient un maître mot, le ministère n'a mis en place **aucun processus pour clarifier les critères et les indicateurs d'une telle visée**. Par ailleurs, le terme « **acceptabilité** » (caractère de ce qui est acceptable) **est ici confondu avec « acceptation »**. Il est question de « **faire accepter** », d'**obtenir l'adhésion** des populations. Madame Normandeau refuse d'ailleurs de dialoguer avec ceux qui ne veulent pas aller de l'avant avec le projet du gaz de schiste. Elle ne veut pas perdre son temps avec « tous les Greenpeace de ce monde ».

Le mandat confié à la Commission d'enquête du BAPE va dans ce sens. Les audiences (un simple « forum »?) visent à rendre plus acceptable l'industrie du gaz de schiste. On tentera de

trouver des « accommodements raisonnables », principalement d'ordre technologique, législatif et économique, permettant de limiter les risques et de rassurer la population. Mais, il importe de le rappeler, le bien-fondé de cette filière énergétique ne sera pas considéré.

Une première demande peut être ici formulée : que le gouvernement du Québec mette en place un processus formel de débat citoyen pour identifier les critères et les indicateurs d'acceptabilité sociale du projet de développement du gaz de schiste au Québec.

2. Le projet éducatif gazier du Ministère et de l'entreprise

Malgré l'absence de tels critères et indicateurs, et en vue d'assurer tout de même l'« acceptabilité sociale » du projet de gaz de schiste, le MRNF – de concert avec l'entreprise gazière – a entrepris de déployer un « projet éducatif » gazier. Car le public – frappé de peur dit-on face au changement – serait porteur de préjugés et d'opinions (non pas d'idées) et donc influençable. Bien sûr, en tant que spécialistes de l'éducation, cela nous interpelle particulièrement : à quoi veut-on nous éduquer? Comment? Pourquoi? Nous examinerons de plus près trois stratégies clés du projet éducatif gazier du Ministère : fournir des informations technoscientifiques; enfermer le débat dans une logique binaire; prôner la vertu, dont celle de l'« indépendance » et du changement.

2.1 Stratégie # 1 : Fournir des informations d'ordre technoscientifique.

De telles informations – de nature promotionnelle – visent principalement à faire comprendre les procédés de forage, à rassurer la population sur la fiabilité des techniques utilisées et sur la présence de normes réglementaires, et à mettre de l'avant l'avantage économique de la filière du gaz de schiste. Les informations technoscientifiques et les évaluations de rentabilité économique proviennent essentiellement des entreprises gazières elles-mêmes (ou de leurs consultants, comme SECOR), des entreprises d'ici et d'ailleurs (Canada et É.-U. principalement) dont l'expertise est mise à profit pour le projet québécois. On demande au public de « faire confiance », même si ces informations n'ont pas fait l'objet de contre-expertise et n'ont pas été validées dans un processus de vérification indépendant, même si elles sont partielles ou fluctuantes (les quantités d'eau et les pourcentages d'additifs varient d'un document à l'autre, de même l'évaluation des risques, le nombre d'emplois, etc.), et même si certaines sont difficilement accessibles ou protégées par le secret d'entreprise.

Or d'une part, les travaux entourant la Commission du BAPE ont permis à certains participants – tant du milieu gouvernemental que de la société civile – d'examiner les informations disponibles, d'y porter un regard critique. C'est le cas entre autres d'experts du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – concernant par exemple, l'émission de gaz à effet de serre et autres risques et nuisances – et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), qui a signalé les 50 omissions et erreurs du document de synthèse présenté par le MRNF comme fondements des travaux du BAPE. **De façon générale, l'ensemble des informations colligées par les experts (non reliés à l'entreprise) et par les citoyens au cours des derniers mois ne confirme pas l'« acceptabilité » (ni d'ordre écologique, ni sanitaire, ni économique) du projet gazier, et la dynamique sociale de**

dénonciation et de résistance, qui n'a cessé de se renforcer, ne témoigne certes pas d'une acceptation sociale.

Mais aussi d'autre part, à l'analyse du discours des différents protagonistes, on se rend compte que la question du gaz de schiste ne pourra pas être résolue par le seul apport d'informations d'ordre technoscientifique. Le savoir d'expériences des communautés affectées par l'industrie gazière, de même que le savoir de sens commun ou émanant de la culture scientifique ou environnementale (de plus en plus développée) au sein de la population fournissent des observations empiriques, des hypothèses, des pistes d'investigation et des réflexions critiques qu'il est essentiel de considérer et de mettre à profit. Au cours des neuf derniers mois, face à une autorité politique en crise, on observe la construction progressive d'une « intelligence citoyenne » au sein de la population, qui a permis de déconstruire les initiatives arrogantes de « marketing social » des promoteurs, et de construire une mosaïque d'arguments en faveur d'un moratoire et plus fermement encore pour plusieurs, contre le projet gazier, qu'il importe de rejeter pour mieux accélérer un développement énergétique alternatif.

L'avancée d'une société civile locale et mondiale se manifeste notamment par une sensibilité accrue aux actes de paroles posés par les responsables politiques : par exemple, lorsqu'ils sont arrogants ou dissimulateurs. En particulier, le mensonge est aujourd'hui perçu comme inacceptable : une fois démasqué, il suscite de fortes mobilisations (...) Il ne fait plus de doute aujourd'hui que la capacité des citoyens d'anticiper l'avenir, d'imaginer de nouvelles pistes de développement est devenue indispensable à la dynamique d'une région ou d'un territoire...

Hansotte, M., *Les intelligences citoyennes*, 2005, p. 11

Une deuxième demande peut donc ici être formulée : puisque l'une des missions du BAPE est justement de s'assurer de mettre en dialogue les différents types de savoirs sociaux et de les valoriser, il importerait que le rapport du BAPE mette en évidence les mesures prises à cet effet et les résultats obtenus.

Enfin, on se rend compte également, à l'analyse des discours, que le débat ne peut pas se limiter à colliger, à valider et à interpréter les informations et les savoirs. **Les décisions relatives au gaz de schiste – comme à tout projet technologique – ne reposent pas uniquement sur des connaissances** – même si on convient que le savoir rigoureusement scientifique est très important ici. **Elles font appel à un questionnement sur la pertinence du projet : quel est le sens de cette exploitation du gaz de schiste pour le développement du Québec? Et encore plus fondamentalement : quel développement souhaite-t-on pour le Québec? Il importe ici de reconnaître la différence entre science, savoir et sens. La prise de décision est en bout de ligne une affaire d'éthique, beaucoup plus complexe que la synthèse de savoirs technoscientifiques.** Il y a des valeurs écologiques, sociales, politiques, économiques qui entrent en jeu et qui teintent à la fois la recherche d'un certain type d'informations et l'interprétation de celles-ci. Ces valeurs sont multiples et croisées entre elles de très nombreuses façons dans différents systèmes éthiques; elles animent différemment les divers protagonistes. Et ce sont ces valeurs-là qui sous-tendent les critères d'acceptabilité sociale implicites ou explicites chez ces derniers. Nous y reviendrons.

2.2 Stratégie # 2 : Enfermer le débat dans une logique binaire.

Selon la logique des promoteurs du projet gazier, le choix de positionnement se rétrécit à deux options : *pour* le gaz de schiste ou *contre*? C'est-à-dire *pour* le développement économique ou *contre*? *Pour* des milliers d'emplois ou *contre* cette opportunité extraordinaire d'offrir chez nous du travail bien rémunéré? *Pour* les hôpitaux bien chauffés et les garderies à 7 \$, ou *contre* le développement social? *Pour* l'« indépendance » énergétique du Québec via le gaz de schiste ou *contre* ce grand « rendez-vous » inespéré?

Le projet de développement du gaz non conventionnel n'a pas été évalué **dans un processus comparatif avec** d'autres possibilités de développement énergétique. Il est présenté comme la seule voie actuelle valable (rentable) de production de nouvelles sources d'énergie à haute densité. Or, si urgence il y a, il est essentiel de produire dès maintenant **une étude comparative des coûts, des risques et des avantages de cette filière gazière au regard d'autres filières énergétiques, en particulier au regard de la mise en place d'un système intégré d'énergies renouvelables, d'économie et d'efficacité énergétique**. Et au terme de cette étude comparative, les critères de décision des meilleurs choix pour le Québec devront être justifiés à la lumière du type de développement économique que l'on souhaite promouvoir, ce qui implique d'explicitier et de justifier les valeurs de référence.

A priori, considérant les transformations majeures de nos modes de production et de consommation d'énergie qu'exigent déjà le pic pétrolier et les changements climatiques, il faut observer que le choix des hydrocarbures – celui du siècle dernier – est dépassé, voire éthiquement inacceptable dans un contexte de crise climatique qui ne cesse de dégrader de très nombreux écosystèmes et de mettre en péril les populations démunies (qu'on veut « éduquer » maintenant à s'« adapter » – parce que la catastrophe est inévitable : très peu sera fait par les pays riches pour limiter la production mondiale de gaz à effet de serre). Pourtant, l'exemple de l'Équateur¹ – dont 40 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté – qui refuse l'exploitation du pétrole sur une partie de son territoire est admirable : par référendum, le peuple équatorien (75% des votes) a choisi de protéger la biodiversité – en lien avec les modes de vie traditionnels – et de ne pas contribuer davantage à la production de gaz à effet de serre. Le gouvernement a calculé que le coût global engendré par la mise en circulation du pétrole repéré dans le parc Yasuni (20 % de la production nationale) serait plus élevé pour la communauté internationale que la compensation demandée aux pays riches de l'ONU, via des crédits carbone accumulés dans un fond dont les intérêts serviront à développer les énergies alternatives au pays. L'Équateur souhaite devenir un modèle de pays novateur, leader d'une économie post-pétrole (énergie géothermique, solaire, marée-motrice, etc.). **Et pourquoi pas le Québec?** Selon un récent sondage, les trois-quarts de la population (même proportion qu'en Équateur) ne sont pas favorables au projet de développement du gaz de schiste.

On se trouve à quelques années à peine d'un virage technologique majeur, en particulier dans le domaine des transports. Tous les éléments d'un système intégré de sources énergétiques

¹ Ce cas est abondamment documenté sur le WEB, via les médias en particulier. Entre autres, dans le journal *Le Monde* du 30-09-10, « L'Équateur renonce à son pétrole amazonien ».

renouvelables existent au Québec. Il ne manque que la volonté politique de le promouvoir et de rassembler les investissements nécessaires. Pourquoi s'enfoncer dans une filière qui s'avère désuète, qui présente des risques majeurs et dont les avantages économiques sont douteux? **Il faudrait plutôt mettre à profit le formidable tremplin de notre abondante hydro-électricité pour devenir un pays leader de l'alternative. Notre posture stratégique est exceptionnellement avantageuse.** Et nous avons toute la créativité (celle des Bombardier ou des Pierre Couture, par exemple) pour le faire.

2.3 Stratégie # 3 : Prôner la vertu.

La vertu se présente ici sous divers angles... Premièrement, pour promouvoir le projet de développement du gaz de schiste, le MRNF – relevant pourtant d'un gouvernement d'allégeance fédéraliste – utilise l'argument de l'« indépendance » énergétique à l'égard du gaz provenant actuellement de l'Alberta. Curieuse vision de l'indépendance que celle de brader tout le territoire de la vallée du Saint-Laurent à 10 sous l'hectare en faveur d'entreprises privées à majorité étrangères ou canadiennes, et de consacrer d'importantes ressources (sous forme de crédits d'impôt ou de congés de redevance, par exemple) pour soutenir ainsi l'exploitation de nos richesses naturelles. Les 2\$ milliards par an versés actuellement aux compagnies albertaines pour l'achat de gaz sera-t-il versé dans les mêmes poches (ou dans des poches communicantes en contexte de mondialisation), mais cette fois au fort prix de la détérioration de nos milieux de vie? Ne vaut-il pas mieux consentir pour l'instant à cette importation, qui pourrait s'avérer temporaire si nous entrons en transition énergétique? Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des arguments évoqués au cours des derniers mois par divers analystes de la dimension économique du gaz de schiste (dont Pierre-Oliver Pineau, Jean-Thomas Bernard, Normand Mousseau, Pierre Batellier, etc.), et qui montrent le peu d'avantages à donner le feu vert au projet gazier.

Deuxièmement, on nous dit que le gaz de schiste est un choix « vert » en quelque sorte parce qu'il produit moins de gaz à effet de serre que le pétrole et le charbon, et qu'il nous offre un « pont » inespéré vers les énergies renouvelables – un pont temporaire, mais nécessaire. Là encore, cet argument ne tient pas la route. Ce pont sera en effet bien long... et accentuera la consommation d'hydrocarbures. On fait miroiter le fait que le gaz de schiste (qu'on pourrait extraire des 150 ou 500 ou 650 puits creusés et restimulés année après année) pourrait suffire à combler nos besoins énergétiques pour au moins 200 ans. Mais où en sera-t-on dans 200 ans sur un territoire bouleversé par les changements climatiques et où l'eau potable deviendra une denrée beaucoup plus rare que le carburant? Que deviendra le Québec dans un monde en tension, sous l'impact de l'effet boomerang de la misère humaine que l'absence de justice climatique aura accentuée? Par ailleurs, consentira-t-on à couper le pont après 10 ou 20 ans, après y avoir investi des sommes faramineuses et avoir mis en place tous les éléments de cette filière? Et puis convient-il de forcer un virage technologique (transport, chauffage) vers la filière du gaz de schiste alors que la transition est en train de s'opérer vers d'autres formes d'énergies (renouvelables), en particulier dans le secteur du transport? Enfin, c'est maintenant connu, on peut confirmer de plus en plus l'hypothèse selon laquelle le gaz non conventionnel ne serait pas moins producteur de gaz à effet de serre que le charbon ou le pétrole, si l'on tient compte des émanations tout au long de la chaîne de production (très énergivore en hydrocarbures), de distribution (fuites) et de consommation.

On nous dit qu'il faut faire confiance à une industrie naissante – malgré l'ampleur des maladresses de départ. Il faut encourager cet élan de développement économique et ne pas faire fuir les compagnies et leurs investisseurs. On ne peut pas manquer ce « rendez-vous » historique, on ne peut pas faire attendre... Un moratoire nous coûterait cher, surtout que l'argent investi provient en grande partie de nos épargnes (via la Caisse de dépôt, par exemple). Il faut accepter le changement, vaincre nos peurs. Nous ne sommes qu'en phase d'exploration, nous rassure-t-on. Seuls quelques petits puits sont creusés ici et là. Laissons la chance au coureur. Pourtant, on apprend que, sur les sites qui s'avéreront porteurs, les puits se multiplieront. Pour assurer la rentabilité de l'entreprise, ce sont des dizaines, des centaines, des milliers de puits qui seront forés. Dans l'état de New York, par exemple, on compte dans certaines régions jusqu'à six puits au kilomètre carré. Il s'agit d'une entreprise très invasive, qui transformera nos milieux agricoles en zones industrielles et qui causera préjudice aux autres activités économiques des régions rurales affectées.

On nous dit que le « pas dans ma cour » est un vilain défaut. Mais on se rend vite compte que la « cour » s'étend à la grandeur de la vallée du Saint-Laurent. Elle s'étend à la grandeur de toutes les régions « occupées » du Québec par l'invasion des compagnies minières (on pense à Malartic en particulier). La « cour » s'étend à la grandeur de tous les territoires du monde saisis par les minières et autres compagnies extractives transnationales (dont plusieurs, canadiennes). Si l'attitude de « pas dans ma cour » stimule au départ une résistance individuelle, elle permet bientôt de rejoindre une communauté et plus encore tout un réseau de citoyens alertés, mobilisés pour mieux comprendre la situation et revendiquer collectivement leurs droits à un environnement sain et à une eau de qualité. Le « pas dans ma cour » (attitude dont on ne peut nier la légitimité), lorsqu'il ne s'arrête pas à la clôture du voisin, devient un tremplin d'action citoyenne en faveur de la collectivité.

Par ailleurs, en lien avec le « pas dans ma cour », le projet éducatif gazier (provenant cette fois d'un joueur de réserve, André Boisclair) nous exhorte aussi à la solidarité avec les pays du tiers monde, dont les populations de plus en plus nombreuses auront besoin de plus en plus d'énergie. On ne peut pas refuser d'en produire et d'en exporter : il s'agirait d'un repli égoïste. Pourtant la véritable solidarité ne serait-elle pas celle de donner l'exemple d'un pays qui renonce à stopper la production de gaz à effet de serre, qui contribue au développement des énergies renouvelables, et qui peut offrir son expertise et sa technologie pour accompagner les populations des régions inondées de soleil à mettre à profit l'énergie solaire, par exemple?

Qu'à cela ne tienne, on nous dit que de toute façon, il faut mettre à profit cette opportunité du gaz de schiste pour offrir une alternative au charbon et au nucléaire chez nos voisins des États-Unis – notre hydro-électricité ne suffirait pas. Curieusement, en même temps, le gouvernement prône ici la réfection de Gentilly 2... Et puis, chez nos voisins du sud, on commence à stoker le gaz non conventionnel (la filière présente des blocages) et on se rend compte qu'il faut faire marche arrière, face aux dérapages du « *shale game* ». Enfin, à nouveau, je ne reprendrai pas ici toute la discussion abordée par nos spécialistes sur l'impact de la fluctuation du prix du gaz sur le coût de notre hydro-électricité – qu'il pourrait coûter plus cher à produire dans les nouveaux barrages du Plan Nord que le prix d'exportation du KW.

Ainsi, le « projet éducatif gazier » – que le temps manque pour exposer et analyser ici davantage – ne parvient pas à nous convaincre de l’« acceptabilité » de la poursuite des activités d’exploration et d’exploitation du gaz de schiste. Il nous incite plutôt au développement de la pensée critique. Il en découle une attente à l’issue des travaux du BAPE : **le rapport devrait tenir compte de l’ensemble des arguments critiques formulés à l’égard du projet de développement du gaz de schiste, au cours du débat qui s’est avivé depuis quelques mois, de façon à les reconnaître et à les intégrer dans la dynamique de synthèse et de réflexion menant aux recommandations finales.** Cela implique un travail de recherche préalable pour colliger et catégoriser les différents arguments des divers protagonistes, et les situer au regard des contre-arguments soulevés au cours du débat. Il s’agit là d’un travail d’envergure qui s’avère pourtant nécessaire pour constituer un bilan des positionnements et des argumentaires sur la question, comme repères pour une prise de décision éclairée.

3. Valeurs et critères d’acceptabilité sociale

Pour un tel travail de « cartographie » des positionnements des protagonistes du débat sur le gaz de schiste, il conviendra de revenir sur la question des valeurs parce qu’elles constituent le socle sur lequel reposent les critères (non encore explicités) d’acceptabilité sociale.

Une première exploration – bien incomplète – permet par exemple de repérer certaines valeurs prônées, affirmées ou adoptées par les promoteurs – le MRNF et l’APGQ – et qui sont utilisées comme arguments en faveur du projet de gaz de schiste : la foi et la confiance (envers le gouvernement et l’entreprise), la transparence (de la part des promoteurs), l’audace et le changement, la croissance économique, la science et la technologie, la politesse et autres bonnes pratiques (de la part des entreprises), l’« indépendance » (énergétique), et enfin l’« acceptabilité sociale » qui apparaît comme un pivot de l’éthique gazière. Certes, il s’agit là de valeurs instrumentales qui convergent vers la valeur fondamentale du développement économique, enfin d’un certain développement de type néolibéral axé sur le libre marché. Il serait important d’amener les promoteurs à clarifier la vision du développement qui nourrit leur ferveur à l’égard du projet de gaz de schiste.

De même, on peut sommairement identifier tout un éventail de valeurs qui transparaissent dans les discours des divers opposants au projet de gaz de schiste. On y trouve des valeurs d’ordre économique : le partage (des profits, mais aussi celui des coûts liés aux détériorations et aux impacts engendrés par les activités gazières), le bon usage des ressources collectives, le respect des biens acquis (comme la valeur immobilière des maisons à proximité des puits) et des économies locales et régionales. Les protagonistes expriment également des valeurs sociales et sanitaires : la santé individuelle et collective, la sécurité, l’harmonie sociale, l’équité sociale et intergénérationnelle, l’activité agricole (comme valeur culturelle). Ils explicitent des valeurs écologiques : l’eau, l’air, la vie, l’intégrité des paysages, le principe de précaution... Ils sont animés aussi de valeurs politiques : la souveraineté (énergétique, avec un projet alternatif), le respect du bien commun – le patrimoine, la prudence, la responsabilité collective, la démocratie. Cette dernière valeur semble être un pivot de l’argumentaire citoyen. On observe en effet – à

travers la dynamique en cours – la valorisation de la démocratie délibérative, du débat citoyen, du pouvoir citoyen, ce qui implique la collaboration, la coopération, la participation.

Cette analyse trop sommaire devrait être poursuivie et étayée. Mais l'exercice permet de mettre en évidence **un large spectre de diversité des valeurs des différents protagonistes, dont il faudra tenir compte au moment d'identifier des critères d'acceptabilité sociale du projet de gaz de schiste**. Aussi, on peut observer que selon les valeurs adoptées (consciemment ou non), on retrouve divers positionnements. Chez les opposants au projet de gaz de schiste par exemple, on peut globalement identifier deux positionnements, qui ne sont ni homogènes ni étanches :

- **La position des accommodements** : on ne s'oppose pas d'emblée au projet de gaz de schiste, « on n'est pas contre », MAIS ... il faudra démontrer que les risques sont acceptables et mettre en place des balises économiques, technologiques et législatives;
- **La position du refus de la filière gazière**, celle que j'adopte : le Québec ne doit pas s'engager dans la filière des hydrocarbures. Pour des raisons de rentabilité, celle-ci ne pourra se déployer qu'à grande échelle, multipliant les pollutions et les risques locaux et régionaux, et mettant à disposition de nouvelles quantités d'hydrocarbures et à bon prix. Plutôt que d'accentuer le « crash climatique », il nous faut opérer un virage vers les énergies du futur, soit les énergies renouvelables (associées à l'économie et l'efficacité énergétique).

Dans une démarche globale d'éducation sociale (non formelle, cogérée et essentiellement dialogique), il importerait d'inviter chaque protagoniste à clarifier les valeurs qui sous-tendent sa position. De même, dans le processus de synthèse et de réflexion qui amènera les commissaires du BAPE à formuler leurs recommandations, il conviendrait de mettre en place une démarche de clarification des valeurs (identification, affirmation, justification), de façon à expliciter les fondements des décisions recommandées. Il conviendrait aussi d'inciter les décideurs politiques à expliciter le système de valeurs qui préside à leurs choix et actions : une question de « transparence »...

4. La valeur de l'apprentissage

À cet effet, je souhaite souligner l'un des apports majeurs de toute cette mouvance sociale autour du projet de développement du gaz de schiste : le débat – stimulé par le relais des médias qui ont joué à cet effet un rôle majeur et hautement responsable et avivé autour de cette Commission du BAPE – a permis de mettre en branle un vaste processus d'apprentissage social. Comme à l'issue de chaque lutte citoyenne – celle du Suroît, du Parc Orford, de Rabaska, de la mine d'uranium à Sept-îles, etc. – il en ressort une plus grande conscience et force collectives. Des solidarités se tissent et on apprend à mieux travailler ensemble. À travers une dynamique de démocratie délibérative, les citoyens s'approprient des champs de savoir, de pouvoir et d'action. Des constats émergent :

Nous sommes arrivés à un point où les décisions ne passent plus si elles ne sont pas largement partagées. Il nous faut une citoyenneté dynamique et efficace et une représentation plus engagée dans la construction partagée de la chose publique.

Sékpona-Médjago, T. T.,
*Défis technologiques, principe de précaution
et démocratie technique*, 2010, p. 205

La liberté d'expression et le droit à l'information ne sont que l'une des composantes de la démocratie. Devant la complexité des enjeux actuels, de plus en plus de gens manifestent un appétit réel pour la chose publique et tentent d'accroître leur participation civile pour faire valoir leurs opinions et défendre leurs intérêts. Ils veulent savoir ce qui se trame dans les coulisses du pouvoir, ils désirent intervenir dans la prise de décision et bâtir une relation interactive avec les pouvoirs publics et les entreprises pour redessiner les contours du monde.

Dugas, S., *Le pouvoir citoyen*, 2006, p. 8

Il apparaît donc que, parmi les critères d'acceptabilité sociale, s'impose celui de la participation du public à la prise de décision, tant à l'échelle locale, régionale que nationale. Il faudra donc revoir à cet effet le régime législatif en place, qui traverse chacune des instances de décision, de la *Loi sur les mines*, à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en passant par les règles de la CPTAQ. Certaines dispositions de la *Loi sur le développement durable* et de la *Loi sur l'eau* pourront être inspirantes à cet effet. Mais plus encore, il faudra soutenir une éducation populaire et communautaire de nature à stimuler la participation citoyenne aux débats publics, et mettre en place des mécanismes concrets permettant de développer et de mettre à profit l'intelligence citoyenne qui prend forme au cœur des mouvements sociaux, dont les luttes socioécologiques. Le cas du gaz de schiste pourra faire l'objet d'une intéressante étude de cas à ce sujet.

Liste des références à venir dans un Addendum.

Je déplore vivement que les contraintes de temps aient empêché de documenter ce mémoire. Celui-ci s'inspire d'une constante recension d'écrits depuis neuf mois.

Dugas, S. (2006). *Le pouvoir citoyen – La société civile canadienne face à la mondialisation*. Montréal : Fides.

Hansotte, M. (2005). *Les intelligences citoyennes – Comment se prend et s'invente la parole collective*, 2^e Édition. Bruxelles : De Boeck.

Sékpona-Médjago, T.T. (2010). *Défis technologiques, principe de précaution et démocratie technique*. Montréal : Liber.